



Préavis de grève du 29 septembre Salaires, emplois, conditions de travail

Alors que l'inflation dépasse désormais les 6% sur un an et que la perspective des 8% est probable, le niveau des salaires et le pouvoir de vivre sont les principales préoccupations des salarié-es, des jeunes et des retraité-es. Elles sont aussi au cœur des actions et revendications de la CGT et FO.

Les raisons de la colère

La crise énergétique pèse déjà fortement sur la population, particulièrement les plus précaires. En choisissant délibérément de parler de pouvoir d'achat sans parler de salaires, le gouvernement a choisi de pénaliser une nouvelle fois les salariés. Il se contente d'incitations à des économies d'énergies culpabilisantes, tandis que d'autres pays européens s'engagent dans la taxation des superprofits des entreprises du secteur énergétique et que d'autres mettent en place des passes ferroviaires gratuits.

Le gouvernement poursuit une politique fiscale qui assèche les comptes de l'État au profit des grandes entreprises privées et au détriment des services publics (santé, éducation, justice etc.) et du financement de la transformation écologique. Ces choix politiques ont pour conséquence l'affaiblissement du financement de notre système solidaire de sécurité sociale, retraites comprises (75 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sont offerts aux entreprises en 2022), afin d'essayer d'en justifier la réforme pour cause de déficit organisé.

La fin de l'abondance, pour qui ?

A France Télévisions les évolutions salariales sont très inférieures à l'inflation. Alors que l'État a concédé une mesure de 4% d'augmentation aux fonctionnaires, seule une mesure générale de 1% a été possible dans notre entreprise, au prix d'un plafonnement du CET. Pourquoi un tel traitement des salariés de notre entreprise qui aboutit à une dégradation du pouvoir d'achat ?

Les syndicats signataires de ce préavis de grève revendiquent les mesures suivantes :

- Une hausse générale des salaires de 5% pour tous les salariés au 1er septembre 2022
- Une réévaluation des grilles salariales et leur indexation sur l'inflation
- Une réévaluation des tickets restaurant et des subventions des cantines de FTV
- Une réévaluation de l'indemnité de télétravail à la hauteur de l'explosion des frais de chauffage
- Une réévaluation des plafonds des frais de mission, le régime dérogatoire étant en train de devenir la norme
- La prise en charge à 100% des frais de transport en commun

- Le passage de la prime mobilités durables à 1 000€ annuels pour ceux qui font le choix de la mobilité douce
- Une prime exceptionnelle 2022 au titre de l'envolée des prix de l'énergie.

Afin d'obtenir gain de cause, la CGT et FO appelle les salariés à cesser le travail le 29 septembre 2022 à partir de 0h et pour une durée de 24h.

Cet appel interprofessionnel du 29 septembre est une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à toutes les salarié-es, privé-es d'emplois et retraité-es de se mobiliser ensemble pour l'augmentation des salaires, des pensions, l'augmentation du SMIC à 2 000€, l'égalité femmes hommes et la reconnaissance des qualifications.

Paris, le 22 septembre 2022

Pour la CGT de France Télévisions,
Pierre Mouchel,
DSC



Pour FO de France Télévisions,
Emeline DROXLER
DSC



Remis en main propre
à 15h53, avec les
réserves d'usage.

